



## Journée de carence dans la fonction publique hospitalière

Par **nathg**, le **30/01/2014** à **14:32**

Bonjour,

J'ai eu un arrêt maladie en janvier 2013, et sur mon salaire de janvier 2013 il m'a été retiré une journée de carence. Je suis titulaire de la fonction publique hospitalière. Aussi, suite à l'abrogation de la loi sur la journée de carence, j'aimerais savoir si mon établissement doit me rembourser la journée de carence de 2013, sachant que l'arrêt maladie de 2013 s'est transformé en congé de longue durée dès le 1er jour d'arrêt maladie.

Merci de votre réponse,  
Cordialement.